

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 8 juillet 2020 à 20H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Sont absents :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
  - 4.1 Réalisation complète de l'objet selon les coûts indiqués dans le règlement et appropriation d'une source de financement versé comptant non prévue au règlement original – Règlement d'emprunt 162-2017
  - 4.2 Réalisation complète de l'objet des règlements 166-2018, 167-2018 et 182-2019
5. FINANCES
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Directive de paiement # 1 pour projet d'amélioration de la route phase 1 dans le rang 9
  - 5.3 Demande de résiliation de bail
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  - 6.1 Facture de Marie-Lise Leclerc Architecte
  - 6.2 Offre de services professionnels de WSP projet de service public dans un bâtiment municipal
  - 6.3 Autorisation pour le paiement d'un support financier pour le maintien d'un commerce de service
  - 6.4 Demande de dérogation mineure DRL200021
  - 6.5 Demande de dérogation mineure DRL200022

- 6.6 Demande de dérogation mineure DRL200023
- 6.7 Demande de dérogation mineure 20200610
- 6.8 Résolution pour programmation de la TECQ
- 6.9 Contrat d'entretien préventif de Contrôles AC pour le Centre multifonctionnel
- 6.10 Achat de lames au carbure pour le chasse-neige du chargeur sur roue
- 7. PERSONNEL
- 8. LOISIRS ET CULTURE
- 9. RAPPORT
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. AUTRES SUJETS
  - 11.1 Octroie d'un support financier au Spectacle Grands Feux
- 12. Période de questions
- 13. Clôture / ajournement de la séance

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-07-204** Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

### **3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-07-205** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2020, de la séance d'ajournement du 15 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2020.

### **4. LÉGISLATION**

#### **4.1. RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET SELON LES COÛTS INDIQUÉS DANS LE RÈGLEMENT ET APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉ COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT ORIGINAL – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 162-2017**

**2020-07-206** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt 162-2017 selon les coûts prévus initialement soit 1 961 972,00 \$ ;

**Considérant** qu'une partie du montant de l'emprunt soit la somme de 783 900,00 \$ a été financée de façon permanente ;

**Considérant** que pour payer une partie du coût des travaux la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire approprier un

montant de 783 900,00 \$ provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) et verser comptant ;

**Considérant** que pour payer une partie du coût des travaux la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire approprier à même le fonds général un montant de 394 172,00 \$ ;

**Considérant** qu'il existe un solde de 1 014 080,00 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 162-2017 pour préciser le financement de la dépense ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le montant de l'emprunt du règlement d'emprunt 162-2017 soit réduit de 1 961 972,00 \$ à 783 900,00 \$ ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approprie à même le fonds général une somme de 394 172,00 \$ ainsi qu'une somme de 783 900,00 \$ du Fonds des petites collectivités (FPC) pour payer une partie de la dépense prévue au règlement d'emprunt 162-2017 ;

**Qu'une** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **4.2. RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS 166-2018, 167-2018 ET 182-2019**

**2020-07-207**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a entièrement réalisé l'objet des règlements 166-2018, 167-2018 et 182-2019, selon ce qui y était prévu ;

**Considérant** qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

**Considérant** qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**Considérant** que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt

des règlements 166-2018, 167-2018 et 182-2019, ne sera pas utilisé en totalité ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire des règlements 166-2018, 167-2018 et 182-2019 ;

**Qu'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **5. FINANCES**

### **5.1. COMPTES POUR APPROBATION**

**2020-07-208**

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juin 2020 au montant total de 339 093,01 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	32 493,92 \$
Factures payées :	169 198,35 \$
Factures à payer :	137 400,74 \$

### **5.2. DIRECTIVE DE PAIEMENT # 1 POUR PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE PHASE 1 DANS LE RANG 9**

**2020-07-209**

**Considérant** les travaux exécutés par la firme Construction Abénakis inc. pour les travaux du projet d'amélioration de la route Phase 1 dans le rang 9 ;

**Considérant** que la firme Construction Abénakis inc. demande le paiement numéro 1 pour les travaux réalisés en date du 26 juin 2020 ;

**Considérant** que l'ingénieur de la MRC, monsieur Pier-Luc Rancourt, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 296 432,09 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de 296 432,09 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la directive de paiement numéro 1 recommandé par monsieur Pier-Luc Rancourt ingénieur, concernant les travaux d'amélioration de la route Phase 1 dans le rang 9.

### **5.3. DEMANDE DE RÉSILIATION DE BAIL**

**2020-07-210**      **Considérant** qu'un locataire du bâtiment municipal de la bibliothèque a demandé une résiliation de bail

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la demande de résiliation de bail de Services Financiers Sylvain Mercier inc.

## **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1. FACTURE DE MARIE-LISE LECLERC ARCHITECTE**

**2020-07-211**      **Considérant** que l'architecte Marie-Lise Leclerc avait été mandaté pour la réalisation de plan pour un projet d'amélioration de l'aréna ;

**Considérant** que l'architecte Marie-Lise Leclerc à complété son mandat et déposé les plans demandés ;

**Considérant** le dépôt de la facture de l'architecte Marie-Lise Leclerc au montant de 8 500,00 \$ plus taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de la facture de 8 500,00 \$ plus taxes à l'architecte Marie-Lise Leclerc.

### **6.2. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE WSP PROJET DE SERVICE PUBLIC DANS UN BÂTIMENT MUNICIPAL**

**2020-07-212**      **Considérant** que la Municipalité a demandé à la firme WSP Canada une soumission pour analyse mécanique préliminaire du bâtiment municipal de la bibliothèque ;

**Considérant** que la firme WSP Canada propose un montant de 2 500,00 \$ plus taxes pour réaliser le mandat

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la soumission de la firme WSP Canada pour un montant de 2 500,00 \$ plus taxes pour d'analyse préliminaire en bâtiment.

### **6.3. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UN SUPPORT FINANCIER POUR LE MAINTIEN D'UN COMMERCE DE SERVICE**

**2020-07-213**      **Considérant** que le conseil municipal avait pris la décision de soutenir le maintien d'un commerce de service au détail suite à l'acquisition de celui-ci par un nouveau propriétaire ;

**Considérant** qu'un montant de 10 000,00 \$ avait été projeté pour l'année 2020 pour soutenir le commerce ;

**Considérant** que le propriétaire du commerce a fait la demande du support financier ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité octroie un montant de 10 000,00 \$ à la Quincaillerie Champagne inc. pour support financier au maintien du commerce.

#### **6.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL200021**

**2020-07-214**

**Considérant** la demande de dérogation mineure DRL200021 du propriétaire de l'immeuble situé au 211 route de Shenley Ouest pour la construction d'un garage pour usage commercial et industriel dérogeant au règlement de zonage ;

**Considérant que** la superficie proposée du garage correspond à 141 % de la superficie du bâtiment principal et l'article 4.3-B du règlement de zonage autorise une superficie maximale de 80 %.

**Considérant** que le bâtiment projeté aurait une hauteur de 31 pieds et 4 pouces et le maximum autorisé sont celui du bâtiment principal qui est de 19 pieds et 4 pouces ;

**Considérant** que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DRL200021.

#### **6.5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL200022**

**2020-07-215**

**Considérant** la demande de dérogation mineure DRL200022 du propriétaire de l'immeuble situé au 606 route du Grand Shenley pour la construction d'un garage dérogeant au règlement de zonage;

**Considérant** la construction du bâtiment de 8,53 mètres sur 7,93 mètres attenants à la maison auront une marge inférieure à celle permise dans le règlement de zonage. La marge avant prévue pour le bâtiment est de 7,06 mètres et l'article 6,6 du règlement de zonage prévoit une marge de 11 mètres.

**Considérant** que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DRL200021.

#### **6.6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DRL200023**

**2020-07-216**

**Considérant** la demande de dérogation mineure DRL200023 du propriétaire de l'immeuble situé au 677 route du Grand Shenley pour la mise en place d'un ponceau dérogeant au règlement 12-2001 *prescrivant les normes pour l'installation de ponceau le long des chemins, routes et rue de la nouvelle Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley* ;

**Considérant** que la demande est pour la mise en place d'un ponceau d'une largeur de 60 pieds pour l'entrée d'une propriété qui est de nature commerciale.

**Considérant** que l'article 7 du règlement 12-2001 prescrit une largeur maximale de 48 pieds pour l'entrée d'une industrie ou d'un commerce ;

**Considérant** que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal de refuser la demande ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, refuse la demande de dérogation mineure DRL200021.

#### **6.7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 20200610**

**2020-07-217**

**Considérant** la demande de dérogation mineure 20200610 du propriétaire de l'immeuble situé au 9<sup>e</sup> rang dans le lot 6 372 049 pour la construction d'un garage pour usage commercial dérogeant au règlement de zonage et de lotissement ;

**Considérant** que la largeur du terrain est de 18.29 mètres et le règlement de lotissement proscrit la largeur minimale à 30 mètres pour le lotissement ;

**Considérant** que la marge limitrophe entre le bâtiment projeté et le terrain voisin serait de 5 mètres et l'article 6.4 du règlement de zonage proscrit la largeur minimale à 12 mètres. D'autre part l'article 6.4 du règlement de zonage proscrit des marges latérales de 6 mètres avec un terrain intérieur et la marge présentée est de 2 mètres.

**Considérant** que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au

demandeur d'aller chercher un avis légal et de réviser les dimensions du terrain à acquérir ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, refuse la demande de dérogation mineure 20200610.

#### **6.8. RÉOLUTION POUR PROGRAMMATION DE LA TECQ**

**2020-07-218**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute

modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

#### **6.9. CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE CONTRÔLES AC POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2020-07-219** **Considérant** la soumission de Contrôle AC pour l'entretien préventif du système de chauffage et climatisation du Centre multifonctionnel ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte une entente de 1 744,20 \$ plus taxes pour une année et un achat d'un forfait de 639,00 \$ pour une Banque d'heures de soutien de 6 h.

**Que** ce montant soit défrayé à partir du budget non utilisé de 3 500 \$ réservé pour la Fête nationale.

#### **6.10. ACHAT DE LAMES AU CARBURE POUR LE CHASSE-NEIGE DU CHARGEUR SUR ROUE**

**2020-07-220** **Considérant** la soumission de Métal Pless inc. pour l'acquisition de lames au carbure pour le chasse-neige du chargeur sur roue ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat de lames au carbure pour le chasse-neige du chargeur sur roue au montant de 3 474,00 \$ plus taxes.

### **7. PERSONNEL**

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **9. RAPPORT**

### **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2020

### **11. AUTRES SUJETS**

#### **11.1. OCTROIE D'UN SUPPORT FINANCIER AU SPECTACLE GRANDS FEUX**

**2020-07-221** **Considérant** que le conseil s'étant engagé à supporter financièrement un projet d'acquisition d'équipement de Spectacle Grands Feux Saint-Honoré advenant l'octroie d'une aide financière de la MRC Beauce-Sartigan dans le Programme rural régional question ;

**Considérant** que le montant proposé par la Municipalité était de 5 000,00 \$ ;

**Considérant** que Spectacle Grands Feux Saint-Honoré à obtenu sont aide financière de 21 928,44 \$ de la MRC Beauce-Sartigan pour son projet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le versement du support financier de 5 000 \$ à Spectacle Grands Feux Saint-Honoré.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2020-07-222**

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 14 juillet 2020.

Il est 21h20.

---

Dany Quirion, maire

---

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier